

PRATIQUES LOCALES

GESTION CITOYENNE

Bras-sur-Meuse : les habitants interagissent

La petite commune de Bras-sur-Meuse (55) optimise sa relation avec ses 700 administrés via les nouvelles technologies et la participation des citoyens. Par le biais d'une application smartphone – développée par BetterStreet – ou via un formulaire en ligne, les administrés peuvent signaler un défaut de ramassage des ordures, un nid-de-poule en formation ou une dégradation de bâtiment public. L'application permet d'envoyer une photo, la géolocalisation du problème ainsi qu'un commentaire. La mairie, informée en temps réel, peut ensuite prendre contact avec son administré et/ou intervenir directement. À chaque étape l'administré, qui est le demandeur, est notifié de l'état du traitement de son dossier. L'objectif est «de créer un lien entre le citoyen et sa commune» explique la mairie qui affiche les problèmes signalés ainsi que ceux qui ont été résolus sur son site internet. Cette «solution collaborative de gestion de l'espace public et des bâtiments», selon BetterStreet, permet aux communes «de communiquer de manière publique ses réalisations».

FINANCEMENTS

La Gacilly : la rénovation de pavillons HLM cofinancée

Treize pavillons de La Gacilly (56) ont été rénovés grâce au soutien de la région, du conseil général et de fonds européens. Le propriétaire, le bailleur social rennais Néotoa, a pu mener une série de travaux de remise aux normes et d'amélioration de l'isolation et de l'étanchéité des bâtiments. Le montant total de l'opération s'élève à 384 723 euros. Le conseil général du Morbihan a participé à hauteur de 25%, et «65 000 euros ont été éligibles au Feder (Fonds européen de développement régional) au titre de la réhabilitation électrique» précise Davy Dano, directeur adjoint de cabinet du président du conseil général. «Le premier courrier de Néotoa a été reçu en novembre 2012, l'accord de subvention a été donné le 14 juin 2013, l'inauguration a été faite en septembre 2014». Il apparaît que le soutien du Feder pour ce type de projet risque d'être plus difficile à obtenir pour la nouvelle programmation 2014-2020 (voir ci-dessous).

FINANCEMENTS

Dernière ligne droite pour l'Agence France Locale

Un an après sa création, la banque de financement des collectivités compte pouvoir délivrer ses premiers prêts d'ici à la fin de l'année 2014. Toutefois, elle doit pour cela encore franchir une dernière étape en décrochant l'agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ce qui lui permettra de réaliser sa première émission obligataire fixée à 1 milliard d'euros. Née de la volonté des collectivités locales françaises de se doter de leur propre outil de financement, l'Agence France locale (AFL) ouvre à celles-ci les voies du marché obligataire qui étaient jusqu'à présent limitées aux plus grandes d'entre elles. L'union faisant la force, l'intérêt d'une telle agence est de proposer des conditions de prêts plus avantageuses que les banques traditionnelles, grâce, notamment, à sa force de frappe sur les marchés et à ses coûts de fonctionnement réduits. Toutes les collectivités, et quelle que soit leur taille, peuvent adhérer à l'agence à condition de présenter une bonne qualité de signature dont l'agence s'assurera. À l'instar des banques, l'AFL procédera à un *rating* interne de la situation financière des candidats sur leurs comptes de l'année n-2. L'échelle de notation est gradée de 1 à 7 et l'accès est possible jusqu'à 6. L'apport en capital initial (ACI) de la collectivité correspond au produit de l'encours de dette par 0,8%. Toutefois, la participation au capital de l'agence doit faire l'objet d'une délibération. Franchi ce premier filtre, une deuxième notation agrège à la note financière des éléments de nature socio-économiques et plus qualitatifs que quantitatifs (hors bilan, prospective, etc.). C'est cette notation finale qui déterminera à quel niveau de prix une collectivité pourra emprunter (marge réduite ou majorée d'environ 20 points de base) et la quotité de financements dont elle pourra bénéficier qui ne pourra pas excéder 50% des besoins. Ce modèle unique de notation s'adressera à l'ensemble des collectivités. ■ **FABIENNE PROUX**

FONDS EUROPÉENS

Les régions face à un cadre d'utilisation plus contraignant

Les règles d'utilisation des fonds structurels européens changent. L'accord de partenariat signé en août entre la France et la Commission européenne, pour un montant de 27 milliards d'euros, définit onze «objectifs thématiques» et entraînent un ciblage des projets prioritaires pour les régions. On trouve ainsi la volonté de soutenir les PME, d'améliorer la compétitivité, de favoriser l'innovation et la recherche, le haut débit, de poursuivre la transition énergétique... Ces objectifs doivent être mis en avant par les régions pour les nouveaux projets, ce qui a pour effet mécanique de réduire les fonds pour les projets ne correspondant pas à ces objectifs. La porte-parole de la Commission européenne pour la politique régionale, Shirin Wheeler, souligne que «dans un contexte de budget limité en temps de crise, les investissements doivent avoir un retour optimal, orienté vers la croissance». En clair : «L'Union européenne ne financera plus les fontaines de village. Les projets présentés doivent répondre à une stratégie, pour un retour optimal favorisant la croissance. Il y aura probablement moins de projets, mais qui seront plus structurants. La mise en place de programmes aux montants substantiels laissera moins de place au saupoudrage, décrypte Magali Jouen, conseillère auprès du think tank Notre Europe. Le secteur du tourisme, si important en France, sera par exemple impacté» car il ne correspond pas aux onze objectifs. Autre évolution : les régions, qui gèrent désormais les fonds européens, devront mieux veiller à leur utilisation. «Il faudra rendre plus de comptes qu'auparavant : la Commission européenne demande plus d'efficacité dans les fonds alloués et plus d'efficacité dans les résultats qui seront présentés, insiste Magali Jouen. Il y aura des indicateurs à renseigner et la nécessité de rendre des comptes à mi-parcours. Cela aura un impact sur les décisions d'attribution de la réserve de performance». Ce que confirme Shirin Wheeler : «les résultats devront être une priorité, avec un vrai suivi». ■ **FABRICE POZZOLI-MONTENAY**